

En garde !

Nous avons déjà mis nos lecteurs en garde contre les livres de classe neutres (les Grammaires entr'autres) qui nous viennent de Paris. Aujourd'hui, il est de notre devoir de prévenir nos lecteurs que le nouveau dictionnaire, *Le Petit Larousse illustré*, est loin de convenir aux étudiants catholiques. Les articles *Inquisition*, *Galilée*, *Voltaire*, *Hugo*, *Indulgence* contiennent des erreurs très graves.

Voici maintenant deux livres à rejeter, deux livres absolument mauvais, quoiqu'à des titres différents : *La Morale à l'Ecole* et *Aux Instituteurs et aux Institutrices*. Ces deux ouvrages ont pour auteur Jules Payot, l'un des ennemis les plus en vue de l'école catholique. Ces deux ouvrages sont édités par la librairie Armand Colin. Le premier contient des pages révoltantes et le second renferme des chapitres où la doctrine catholique est battue en brèche avec un art des plus dangereux.

Nous ne saurions prévenir trop fortement les instituteurs et les institutrices contre l'importation de tous ces livres d'enseignement qui ne portent pas une étiquette franchement catholique.

Ecole normale à Nicolet

Le contrat entre le Gouvernement et les révérendes Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge pour l'établissement et le fonctionnement d'une Ecole normale catholique de filles à Nicolet a été signé cet après-midi. Cette nouvelle Ecole normale s'ouvrira dès le premier septembre 1908. Elle promet d'être l'une des plus importantes, vu que les révérendes Sœurs comptent déjà dix-huit maisons de leur institut dans le seul diocèse de Nicolet et qu'elles auront intérêt à y diriger leurs nombreuses élèves qui se destinent à l'enseignement. C'est donc là un acte de sage politique et le Gouvernement mérite d'en être félicité. (*L'Action Sociale*).

L'épargne scolaire

Nous détachons le passage suivant du dernier rapport de *La Caisse populaire de Lévis* :

« Au cours de l'année qui vient de finir, « La Caisse populaire de Lévis » a réalisé un projet auquel elle tenait beaucoup et qui même avait été prévu dans ses statuts dès notre fondation, celui de la création d'un régime permettant l'épargne du sou. Sur l'initiative de notre président, votre Conseil a organisé un service d'épargne scolaire dans nos maisons enseignantes de la ville de Lévis, de St-Joseph et St-Romuald, ainsi que dans toutes les écoles. Cette innovation a été accueillie avec le plus vif plaisir par la population qui a compris quel bienfait il en pouvait résulter pour la génération fréquentant ces écoles. En effet, on ne peut trop à bonne heure faire comprendre toute la valeur de l'épargne, et on ne saurait exagérer le bien que peut produire une telle formation. Les résultats ont dépassé de beaucoup l'attente même des plus enthousiastes, puisqu'en moins de trois mois plus de \$964.00 ou près de mille piastres ont été déposées au Collège, au Couvent, et dans les diverses écoles de la ville, de St-Joseph et St-Romuald, somme représentant les économies des élèves fréquentant ces maisons enseignantes. Ce résultat est superbe et prouve bien la justesse des prévisions qui ont engagé à fonder l'Epargne scolaire. L'élan est donné et nous sommes certains, d'après ces débuts, que le montant sera plus que doublé d'ici à la fin de l'année scolaire. »